

Résolution* des présidents des groupements politiques communaux de La Tène

Lors de la séance du Conseil général du 21 février dernier, le Conseil communal a rappelé que le législatif laténien se réunira le 2 mai 2013 pour décider du projet de fusion qu'il souhaite poursuivre. A cette occasion, il a été confirmé que les législatifs des communes de la Paroisse politique siègeraient le même jour afin qu'Hauterive, St-Blaise, Enges et La Tène définissent au même moment l'option politique principale à suivre.

Pour mémoire, il est aujourd'hui question des alternatives principales suivantes :

- Grand Entre-Deux-Lacs réunissant l'ensemble des communes situées entre Le Landeron et Hauterive, y compris Lignièrès et Enges
- Paroisse politique réunissant Hauterive, St-Blaise, Enges et la Tène
- Fusion avec la ville de Neuchâtel dans le cadre d'un Nouveau Neuchâtel

Chacune d'entre elles a fait l'objet d'un rapport d'information adressé au Conseil général dans le courant de l'année 2012.

Lors des discussions informelles qui ont entouré cette annonce, il est apparu que le Conseil communal souhaite se déterminer sur une seule option puis la soumettre au Conseil général pour débat.

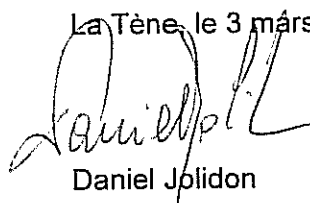
S'agissant d'un choix capital pour l'avenir de notre collectivité, les soussignés ont le sentiment que cette approche est de nature à tronquer le débat public. Ils estiment que toutes les options sur la table doivent être thématiques par le législatif communal autrement que par le simple fait de prendre acte d'une série de rapports d'informations. Ils sont aussi de l'avis que chacune des options doit pour le moins s'accompagner d'une synthèse politique et financière afin que les représentants du corps électoral puissent se déterminer sereinement et en toute connaissance de cause.

Les soussignés invitent dès lors les Conseillères et Conseillers généraux laténiens à soutenir la résolution suivante :

Le Conseil général de La Tène, convaincu qu'une seule option de fusion intercommunale doit être poursuivie à l'avenir mais néanmoins soucieux de procéder à un choix mûrement réfléchi, invite le Conseil communal à

- 1. soumettre au vote le 2 mai prochain chacun des projets de fusion existant**
- 2. accompagner la démarche en fournissant une synthèse politique et financière de son appréciation de chacun des projets de fusion existant**

La Tène, le 3 mars 2013



Daniel Jolidon



Nicolas Krügel



Alain Maurissen

* Au sens des art 65, al 1 et 73 du Règlement général de commune